

Interview de Patrick Caré

Président de l'Union des entreprises – MEDEF Bretagne

Et chef de file des acteurs économiques bretons

La Commission Mixte Paritaire, composée de 7 députés et de 7 sénateurs, a voté la minoration de 50 % de l'écotaxe en Bretagne. Quel est votre sentiment au lendemain de ce vote ?

Un sentiment partagé. Je pense tout d'abord à toutes les entreprises de productions, agricoles, agroalimentaires, industrielles, de BTP, qui vont devoir s'acquitter de cette nouvelle taxe dont l'entrée en vigueur est annoncée pour le 1^{er} octobre. Elle pénalisera l'emploi et les activités économiques. Créée par la majorité précédente, elle arrive au pire moment, en pleine crise, et pénalisera fortement nos activités. D'ailleurs, plusieurs organisations membres de notre Collectif demandent le report de la mise en œuvre de cette écotaxe.

Je pense aussi à cette minoration de 50 %. Elle constitue un aménagement majeur, significatif, que les autres régions nous envient. Notre périphéricité a été prise en compte par le Parlement et le Gouvernement, c'est quand même un résultat pour lequel nous nous sommes beaucoup battus. Avec les autres aménagements obtenus, notamment l'exonération de la RN164 et de la collecte de lait réalisée par des véhicules dédiés, la Bretagne est passée d'une contribution de 110 à moins de 40 millions d'euros.

Justement, vous êtes le chef de file du Collectif des acteurs économiques bretons. Qu'en est-il de ce Collectif ?

Ce Collectif réunit 60 organisations (MEDEF, FRSEA, ABEA, Chambres d'agriculture,...) représentant 150 000 entreprises employant 900 000 actifs. Il a été constitué le 12 janvier 2009 après une action de fort lobbying du MEDEF Bretagne à l'automne 2008 auprès du Sénat et de l'Assemblée Nationale sur l'écotaxe. Le Collectif a demandé au MEDEF Bretagne d'assumer la conduite de l'action du Collectif. Nous avons créé trois instances : le Comité stratégique, le Comité technique et les réunions plénières du Collectif. Le MEDEF Bretagne a beaucoup travaillé, s'est beaucoup investi sur ce dossier.

Qu'en a-t-il été du concours et de la mobilisation des élus bretons sur ce dossier ?

A l'heure, où il est de bon ton de critiquer les élus, je tiens à dire que les élus bretons ont été remarquables. Dans un dossier comme celui-ci, les sénateurs et députés de la majorité sont décisifs. Sans eux, on ne peut rien obtenir. Sous la majorité précédente, nos parlementaires bretons avaient été excellents avec les interventions décisives de Pierre Méhaignerie et Marc Le Fur. Et là, avec cette nouvelle majorité, les députés bretons ont été tout aussi excellents. Je tiens à souligner l'engagement total et décisif de Richard Ferrand, le député de Carhaix – Châteaulin et de Jean-Pierre Le Roch, le député de Pontivy. Le Conseil régional nous a également apporté un concours précieux.

Voilà, donc un dossier dans lequel ont œuvré ensemble, dans le même sens, représentants des entreprises, parlementaires de deux majorités successives et différentes. Un bel exemple de notre capacité collective à privilégier l'intérêt supérieur de la Bretagne.